

VIET NAM

Date des élections: 26 avril 1981

But de la consultation

Election des membres du Parlement aux termes de la nouvelle Constitution et de la nouvelle Loi électorale adoptées en décembre 1980, ainsi que du décret adopté en février 1981*. Ce processus étant en cours, l'Assemblée nationale élue en avril 1976 avait voté, en décembre 1979, le prolongement de son mandat d'un an.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République socialiste du Viet Nam, l'Assemblée nationale, comprend 496 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens vietnamiens âgés de 18 ans révolus, hormis les aliénés et les personnes privées du droit de vote en vertu de la loi ou d'une décision judiciaire.

Les listes électorales sont révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire. Les personnes hospitalisées ou incapables de quitter leur foyer pour cause de maladie ou de paralysie sont autorisées à voter, soit à l'hôpital, soit à l'endroit où elles se trouvent.

Est éligible à l'Assemblée nationale tout électeur âgé de 21 ans révolus. Le mandat parlementaire n'est incompatible avec aucune autre fonction ou charge. Les noms des candidats figurent sur des listes présentées par le Front de la Patrie du Viet Nam.

Les députés sont élus dans 93 circonscriptions à la majorité absolue, chaque électeur votant pour autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dans sa circonscription et biffant, dans la liste qui figure sur le bulletin de vote, les noms des candidats qu'il ne souhaite pas voir élus. Si, dans une circonscription, le nombre des candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages valablement exprimés lors du premier tour est inférieur au nombre des sièges à pourvoir, ou si le nombre des votants ne dépasse pas la moitié du nombre d'électeurs inscrits, il est procédé à un second tour de scrutin dans un délai de 15 jours.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Le 18 décembre 1980, l'Assemblée nationale adopta une nouvelle Constitution* en remplacement de celle de la République démocratique du Viet Nam de 1959, qui était en

*Voir section *Evolution parlementaire*, pp. 31-32.

vigueur dans le pays tout entier depuis la réunification du Viet Nam en 1976. Une nouvelle Loi électorale fut promulguée le même mois et, en février 1981, des décrets adoptés par le Comité permanent de l'Assemblée fixèrent, entre autres, le nombre de députés à 496*.

Les candidats aux 496 sièges de l'Assemblée étaient au nombre de 614. Conformément à la Loi électorale, ils étaient présentés par le Front de la Patrie du Viet Nam après consultation de l'organisation locale des masses laborieuses, ainsi que des partis politiques et des organisations de masse. Le Front est une organisation politique de masse visant à l'unité nationale et à l'instauration du socialisme; il comprend le Parti communiste du Viet Nam (ancien Parti des travailleurs du Viet Nam), d'autres partis, des syndicats ainsi que des organisations de paysans, de jeunes et de femmes.

Après les élections, la Commission électorale annonça une participation de près de 98% des électeurs. Lors de sa séance inaugurale, la nouvelle Assemblée élut le Conseil d'Etat, présidence collective du pays, parmi ses membres, ainsi que le Conseil des Ministres. Le Premier Ministre est M. Phan van Dong.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Votants.	97,96%
Suffrages valablement exprimés.	97,78%

Formation politique	Nombre de sièges
Front de la Patrie du Viet Nam.	496

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Cadres politiques.	121
Intellectuels.	110
Ouvriers.	100
Paysans.	92
Militaires.	49
Personnalités démocratiques et religieuses	15
Artisans.	9
	496

*Voir section *Evoullionparlementaire*, pp. 31-32.

3. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes.	388
Femmes.	108
	496

4. Répartition des députés par classes d'âge

23-35 ans.	90
36 ans et plus.	406
	496